

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411009DE

VALIDATION DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHES DE LA PISTE VERTE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la consultation pour les marchés de travaux concernant le programme d'extension de la piste verte vers Bort-les- Orgues n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des lots. Pour rappel cette procédure est pilotée par Haute Corrèze Communauté dans le cadre d'un groupement de commande. Le montant estimatif total des marchés a été fixé à 342 500€ HT par délibération N°20211129008DE du 29 novembre 2021, Monsieur le Président a été autorisé à signer les marchés par délibération N°20221129010DE du 22 novembre 2022.

Une nouvelle consultation a été lancée le 28 février pour les lots non attribués :

- Lot 3 : Espace Vert
- Lot 5 : Clôture
- Lot 6 : Structure Bois

La remise des offres était fixée au 22 mars 10h.

La présentation de l'analyse des offres a été réalisée le 28 mars 2024 et il est proposé d'attribuer les marchés aux opérateurs économiques suivants.

- Lot 1 : VRD : RMCL pour un montant HT de 107 253 € (déjà attribué)
- Lot 2 : Maçonnerie (non concerné)
- Lot 3 : Espace Vert : SARL La Charmille pour un montant H.T de 45635,10 € (Y compris PSE)
- Lot 4 : Serrurerie : entreprise BONTEMPS Serge pour un montant HT de 22 160 €
- Lot 5 : Clôture : RMCL pour un montant HT de 28 755€
- Lot 6 : Structure Bois : SARL La Charmille pour un montant H.T de 52 640 € (Part SA Sumène Artense communauté)
- Lot 7 : Signalisation marquage au sol : SIGNATURE Poitiers pour un montant HT de 5071,66 € (déjà attribué)

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

015-241501055-20240411009DE-DE

A 6 ED

Soit un montant total HT de 261 514,76 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 23 AVR. 2024

Affichée ou notifiée le

Document certifié conforme 23 AVR. 2024



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

15-241501055-20240411009DE-DE

A G E D I